

PROCES VERBAL

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 15

Votants: 15

Date de convocation :

25.05.20

Séance du 29 mai 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf mai l'assemblée régulièrement convoquée le 29 mai 2020, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: René DELATTRE, Jérôme CARON, Bruno DECOSTER, Christian DUCROCQ, Emmanuel HAMON, Laurence CHAMPY, Julien BECQUIN, Monique FERU, Benoit BLANQUET, Nancy DAMEZ, Tatiana EVIN, Floriane GROSSEMY, Stéphane GRYGUS, Delphine SAUVAGE-DUTAS, Thomas

BAUWIN

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Floriane GROSSEMY

Approbation du Procès-Verbal du 24 mai 2020

1/29.05.2020 : INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

Monsieur le Maire indique que la Loi n° 2019- 1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié les sommes maximales pouvant être attribuées au titre des indemnités de fonction du maire et des adjoints. Dans la strate de communes de 500 à 999 habitants, qui concerne notre commune, la hausse des indemnités est de 30% maximum. Par 9 voix pour, 5 contre et une abstention, le Conseil municipal décide d'appliquer cette hausse.

L'indemnité de fonction du maire appliquée correspond au taux de 40,30 % du taux maximal de l'indice brut terminal, soit 1567,43 € brute mensuelle, actuellement.

L'indemnité de fonction des adjoints appliquée correspond au taux de 10,70% du taux maximal de l'indice brut terminal, soit 416,17 € brute mensuelle, actuellement.

Cette décision s'applique à la date de l'élection du maire et des adjoints, soit le 24 mai 2020.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 15, Pour : 9, Contre : 5, Abstention : 1, Refus : 0

Monsieur Caron indique qu'il vote contre car cela fait une trop grosse différence avec ce que percevaient les précédents adjoints.

2/29.05.2020 : Désignation des délégués du Conseil municipal au SIVOS DES SOURCES DE L'ANCRE

Le Conseil municipal, après délibération, désigne Mesdames Floriane GROSSEMY et Delphine SAUVAGE DUTAS déléguées du Conseil municipal au SIVOS des Sources de l'Ancre.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 15, Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

3/29.05.2020 : DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU COQUELICOT.

Le Conseil municipal, après délibération, désigne Monsieur René Delattre, Maire, délégué du Conseil municipal à la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 15, Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

4/29.05.2020 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DE LA SOMME.

Le Conseil municipal, après délibération, désigne Messieurs Christian Ducrocq et Thomas Bauwin délégués du Conseil municipal, représentant la Commune à la Fédération départementale d'énergie de la Somme.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 15, Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

5/29.05.2020 : DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS DE MIRAUMONT.

Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal doit procéder à la désignation de quatre délégués du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission administrative du Centre communal d'action social (CCAS) de Miraumont. Cinq candidats se présentent: Mesdames Monique Féru, Laurence Champy, Tatiana Evin, Messieurs Thomas Bauwin, Christian Ducrocq.

Un vote à bulletin secret donne les résultats suivants:

- Madame Laurence Champy: douze voix;
- Madame Tatiana Evin: douze voix;
- Monsieur Christian Ducrocq: onze voix;
- Madame Monique Féru: dix voix;
- Monsieur Thomas Bauwin: six voix.

Compte tenu de la présence d'un bulletin blanc, la majorité absolue est fixée à huit.

Sont déclarés délégués du Conseil municipal à la Commission administrative du CCAS: Mesdames Laurence Champy, Tatiana Evin, Monique Féru, Monsieur Christian Ducrocq.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 15, Pour : 12, Contre : 2, Abstention : 1, Refus : 0

6/29.05.2020 : DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SISCO D'ALBERT.

Le Conseil municipal, après délibération, désigne Madame Nancy Damez et Monsieur René Delattre, délégués du Conseil municipal au SISCO d'Albert.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 15, Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

7/29.05.2020 : PRESENTATION D'UN DEVIS EN LIEN AVEC L'ENTRETIEN DE LA TERRASSE DU COMMERCE D'ALIMENTATION.

Monsieur le Maire présente le devis d'entretien annuel de la terrasse du commerce d'alimentation mis en service le 19 juin 2020, proposé par la société J.WATEL RENOVATION, qui a installé cette toiture.

Le coût estimé des travaux d'entretien est de 517,00 € H.T., soit 620,40 € TTC.

Le Conseil municipal, après délibération, accepte le devis et autorise le Maire à le signer.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 15, Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

8/29.05.2020 : CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIERE AVEC LE DEPARTEMENT DE LA SOMME POUR LES AMENAGEMENTS DE TRAVERSE D'AGGLOMERATION A MIRAUMONT SUR LA RD 50.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des inondations et coulées de boues dues aux précipitations importantes de mai 2018, le Conseil municipal, venant en complément des aménagements sur le domaine rural en cours d'élaboration par les services de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, a décidé de doubler le réseau pluvial communal, afin de limiter, à l'avenir, les risques de ruissellement des eaux provenant des bassins versants et de protéger les habitations durement touchées en 2018.

Pour ce faire il convient d'effectuer la pose d'un réseau pluvial traversant la RD 50 en agglomération (rue de la Barre. Ces travaux nécessitent la rédaction d'une convention entre la Commune de Miraumont et le Département de la Somme autorisant l'occupation du domaine public routier départemental.

Compte tenu des informations fournies par Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après délibération, accepte les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 15, Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

9/29.05.2020 : Dysfonctionnements du téléphone à la Maison médicale communale.

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison des nombreux dysfonctionnements constatés à la maison médicale communale quant aux communications téléphoniques sans cesse interrompues, rétablies temporairement puis à nouveau interrompues, le personnel de santé exerçant dans ce lieu a menacé de le quitter, ne pouvant exercer normalement son activité, les patients ne parvenant pas à le joindre.

Le Maire indique que devant cette situation problématique, il a décidé d'envoyer le 02 février 2020 un courrier recommandé avec accusé de réception à la société VOIP Télécom, en charge du téléphone à la maison médicale, lui signifiant que le contrat en cours serait rompu le 15 avril 2020, pour mettre fin aux difficultés rappelées ci-dessus.

De nouveaux prestataires ont été recherchés. Une première offre a été présentée au Conseil municipal le 07 février 2020. Elle a été rejetée car jugée trop onéreuse, (plus de 10000,00 € TTC).

Une seconde offre, moitié moins chère, a été formulée par la société DETECTIT, siégeant à Dury 80480.

Compte tenu de la situation engendrée par le confinement, une nouvelle réunion du Conseil municipal n'a pas pu être organisée. La date de résiliation fixée au 15 avril 2020 a obligé le Maire à prendre une décision et accepter le devis de la société DETECTIT, qui a procédé à une nouvelle installation.

Le Conseil municipal prend acte de cette décision prise dans l'urgence. Il accepte en outre l'installation d'un téléphone sans fil au secrétariat de la maison médicale. Un autre téléphone sans fil sera installé dans un cabinet médical, à la charge du praticien.

Résultat du vote : Adoptée, Votants : 15, Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0, Refus : 0

COMMUNICATIONS DIVERSES

*Les oeufs de Pâques seront distribués par Mmes Damez Nancy, Evin Tatiana, Grossemy Floriane, Sauvage-Dutas Delphine, Champy Laurence et M. Decoster Bruno.

*Concernant l'opération 1000 cafés, un questionnaire à remplir sera distribué aux habitants. Monsieur Caron estime que ce questionnaire est complexe et va rebuter les gens.

*Le projet d'installation d'un distributeur de billets est en attente des conditions financières.

*Suite à la fin des tarifs réglementés au 1er janvier 2021, il faut choisir un opérateur, ça peut rester Enedis mais ça peut aussi être Engie ou la FDE80. Monsieur Bauwin Thomas indique qu'il existe des courtiers pour chercher la meilleure offre.

*Monsieur le Maire fait état de la proposition d'assurance des AMP. Les conducteurs désignés sont la gérante du Proxi, des membres du Conseil municipal et certains employés.

DROIT D'INITIATIVE

*M. Julien Becquin demande quand seront élues les commissions. Ce sera plus tard, après la réunion avec les adjoints.

*M. Jérôme Caron indique que le parc de jeux va réouvrir, qu'il avait demandé de faire des devis pour l'installation du nouveau jeu. M. le Maire va demander à M. Dumont. M. Julien Becquin demande pourquoi on ne mettrait pas le nouveau jeu ailleurs, comme au lotissement par exemple. M. le Maire répond que l'aire de jeux est sécurisée.

*M. Hans Uphagen avait fait un don à la commune pour qu'on entretienne sa sépulture, il faut donc le faire.

*M. Benoît Blanquet indique qu'il ne sait pas encore tout de la fonction, de ce qu'il y a à faire dans le village et demande de ne pas hésiter à lui dire ce qui devrait être fait, tout au moins pour démarrer.

Le Maire:

R. Delattre

